page 2015/39

Date de convocation : 1er décembre 2015 Date d'affichage: 1er décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 16 décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres

Présents: Arnaud CARRÉ, Thierry CHAPON, Nathalie MESNAGE, Ludovic MAHE, Marjorie VESLIN, Christine LOGUIVY, Axel HERVET, Alan BOURDET.

en exercice:

10

Absents: Mary BRITTON ayant donné pouvoir à Marjorie VESLIN.

Présents:8 Votants: 9

Erwann DIVEU

Secrétaire de séance : Marjorie VESLIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 35. Il est constaté que le quorum est atteint.

DELIBERATION Nº 32: Actes spéciaux.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire fait part du projet de schéma départemental de coopération intercommunale des côtes d'Armor, proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015. Ce schéma comporte deux sous-parties, la première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents. La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Ce schéma devant être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, il a été procédé au vote à main levée :

Membres présents : 8 Votants : 9 :

Voix pour: 9 Voix contre: 0

A la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal par : 9 VOIX POUR,

APPROUVE LA MOTION SUIVANTE :

MOTION: AVIS NEGATIF AU PROJET DE SDCI

Le Conseil Municipal se satisfait de la présence dans le projet de SDCI, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, le Conseil Municipal ne peut pas accepter le schéma proposé car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie.

Le Conseil Municipal prend acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent s'associer à Dinan Communauté et reste favorable à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

La Commune du Quiou est par conséquent favorable à une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de Dinan le 17 décembre 2015 et publication ou notification le 17 décembre 2015.

Le Maire, Arnaud CARRÉ

(mandedown)